


Préparez votre départ

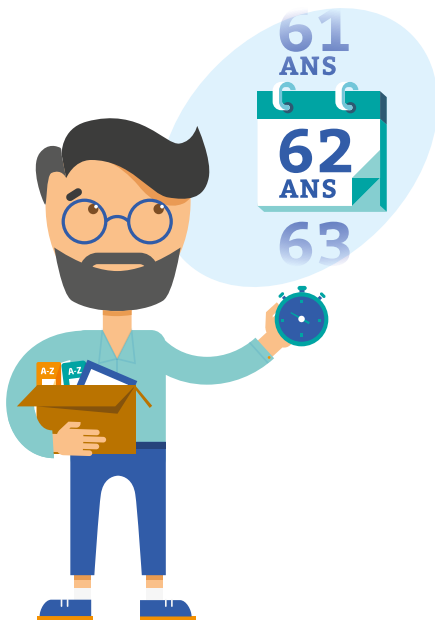
Réalisez une simulation de votre âge de départ en retraite et du montant que vous pourrez percevoir directement sur  lassuranceretraite.fr

Créez votre espace personnel
en 3 étapes en renseignant

1 votre numéro de
sécurité sociale

2 votre mail

3 vos informations
personnelles



Déposez votre dossier 6 mois avant la date choisie

Ce délai nous permet :

- de nous rapprocher des autres caisses de retraite ;
- d'analyser et d'échanger avec vous pour compléter votre dossier ;
- de vous garantir le versement de votre retraite à la date prévue.

Déposez une seule demande de retraite en ligne !

Déposez une unique demande par internet pour tous vos régimes de retraite. Cela vous garantit de faire valoir vos droits sans risque d'en oublier.

Les régimes auxquels vous avez cotisé (public, privé, indépendants) au cours de votre vie professionnelle vous sont automatiquement proposés.

Comment accéder au service ?

Demandez votre retraite en ligne grâce
à votre espace personnel sur  lassuranceretraite.fr

Ensuite, complétez le formulaire de demande en six étapes.
Il est personnalisé et **prérempli**.

Joignez vos justificatifs en les **scannant** ou en les **photographiant**.
Puis envoyez votre demande !



Un conseiller au sein de chacun de vos régimes de retraite examine alors votre demande, et vous contacte si besoin.

Vous êtes accompagné pas à pas

La demande de retraite unique vous permet de réaliser cette démarche à votre rythme, dans les meilleures conditions. Votre demande peut être enregistrée pour être complétée en plusieurs fois.

> Vous recevez un e-mail de confirmation de bonne réception de votre demande par les régimes de retraite.

> Suivez l'état d'avancement de votre dossier
depuis « Suivre ma demande en cours »



sur  lassuranceretraite.fr

Vous avez besoin d'être aidé dans votre démarche ?

Pour créer votre espace personnel ou compléter votre demande de retraite en ligne ?

Trouvez la Maison France Service la plus proche de votre domicile ► cohesion-territoires.gouv.fr